

de la famille et, à vrai dire, au sein de la société tout entière. Le grand-père et la grand-mère ne vivent plus avec un membre de la famille. Pour de multiples raisons, ils vivent seuls très souvent, et ils essaient, par conséquent, de se suffire à eux-mêmes.

Voilà la réalité de la société d'aujourd'hui. Puisque les courants qui s'y manifestent ont amené cette évolution et cette transformation de notre conception de la vie, nous devons nous assurer que nos institutions et nos politiques sont à même de tenir compte de cette situation ainsi que des problèmes qui ne manquent pas de se poser. Nous devons faire confiance à nos personnes âgées. Je l'ai déjà dit, nous devons nous préoccuper du phénomène d'aliénation qui s'empare de notre société et qui est la cause majeure du malaise que nous constatons aujourd'hui.

On a souvent dit que c'est à la façon dont elle traite ses jeunes, ses faibles et ses vieux que l'on juge une société. En ce qui concerne ces derniers, les Canadiens ne sauraient bien juger leur gouvernement sur la foi des politiques qu'il propose en leur nom.

Je sais que beaucoup de membres du gouvernement soutiennent que nous n'avons pas les moyens de payer des pensions plus élevées. Ils nous demandent où nous comptons trouver l'argent nécessaire. C'est le son de cloche que nous entendons invariablement depuis des années chaque fois qu'est à l'étude une proposition tendant à améliorer les prestations sociales. J'affirme qu'il nous est impossible de ne pas présenter en faveur des personnes âgées une mesure législative plus satisfaisante. Je déclare que nous avons une obligation morale dans ce domaine et qu'il nous appartient d'assurer le bien-être futur des personnes âgées de notre pays et de la société canadienne. C'est la raison pour laquelle le gouvernement devrait réexaminer la mesure législative à l'étude et faire en sorte que tous nos vieillards soient traités d'une manière équitable et satisfaisante.

[Français]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, le bill C-202 présentement à l'étude prévoit certaines modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse actuellement en vigueur.

Malheureusement, on constate qu'il comporte également certaines dispositions qui ne contribuent pas à clarifier le statut de l'admissibilité. Au fait, il se produira des erreurs d'interprétation, et beaucoup de correspondance sera nécessaire pour clarifier la situation dans certains cas particuliers.

L'ajustement, encore minime, du supplément sera sans doute apprécié. Cependant, je suis d'avis que le gouvernement aurait dû tenir compte de différents facteurs qui causent parfois des contretemps aux personnes âgées.

Dans le journal *La Presse* du samedi 9 mai 1970, on pouvait lire que le rôle et la place des personnes âgées ne sont pas définis, et je cite:

Pour l'État et pour l'industrie, c'est à 65 ans qu'on devient un vieux. A 65 ans, on n'a plus le droit au travail, on n'est plus compté parmi les productifs. On a droit à une pitance, comme les veuves et les enfants infirmes.

Le cardiologue Paul David a posé récemment la question: Pourquoi vivre plus longtemps, si on ne peut pas vivre plus utilement? D'autre part, un gérontologue attaché au Jewish General Hospital et aux deux hôpitaux de vétérans de la région de Montréal, le Dr Bayne, n'admet pas que la produc-

[M. Burton.]

tivité nous serve de critère pour prendre la mesure de l'homme. Peut-être un vieillard peut-il être heureux sans être utile, dit ce médecin, s'il continue d'être aimé, s'il reste en relation avec les autres.

Un magazine américain qui s'adresse aux retraités, «Harvest Years», définit ainsi ce qu'il faut au vieillard:

- se garder en bonne santé, et le plus autonome possible;
- jouir d'une certaine sécurité économique, pour pouvoir se nourrir, se loger, s'habiller, se soigner, avoir des loisirs;
- être assuré d'un rôle dans la vie, d'une place reconnue dans la société, continuer de partager, d'aider, d'aimer, de discuter, de faire des projets;
- conserver l'estime de soi, en se sachant utile, productif et actif, à l'intérieur de certaines limites.

Voilà deux opinions sur trois qui penchent du côté utile. Est-il plus facile de trouver une utilité aux personnes âgées, ou d'accepter pour eux (et qu'ils l'acceptent eux-mêmes) un rôle de référence.

Un vrai régime de retraite devrait être organisé de façon à permettre aux personnes âgées d'utiliser cette maturité à une époque importante de leur vie, afin de mettre en pratique une philosophie de la vie à laquelle il est impossible d'accéder à un âge antérieur.

Si le déclin de la vigueur physique ou le départ d'amis leur ont fermé certaines portes, leur maturité leur en ouvre d'autres. La part de déceptions que la vie leur a souvent réservées a accru la prudence qui leur permet d'éviter les ennuis. Quels que soient les privilèges auxquels le retraité doit renoncer, il conserve le droit à l'utilité et à la dignité.

Tout le monde ne peut puiser aux mêmes sources de satisfaction. Chacun doit chercher à découvrir ses capacités et à rechercher ses satisfactions dans ses limites, ayant toujours soin de ne pas demander ni espérer l'impossible. La société ne fait pas tout son devoir, si elle se contente de pourvoir au bien-être matériel des retraités sans tenir compte de leurs besoins émotifs et psychologiques. C'est une erreur de croire que l'on peut en quelque sorte mener les personnes de 65 ans au pâturage en leur assurant la nourriture, le vêtement et le logis.

Le Canada doit s'efforcer de tirer pleinement parti de l'immense réservoir d'idées, de talents et de compétence que représente son million et demi d'habitants âgés de plus de 65 ans.

Pendant toute leur vie active, ces personnes ont utilisé des connaissances empruntées à leurs prédécesseurs, et maintenant que l'heure de la retraite a sonné, elles sont en mesure de s'acquitter de leurs obligations en les transmettant à ceux qui les suivent.

Si l'on s'attarde quelque peu à observer la situation des retraités, on constate rapidement qu'on a bien du chemin à parcourir avant d'en arriver à la société juste promise et à laquelle la population aspire.

On constate que la plupart des retraités pauvres continuent d'être en butte à de sérieux ennuis, tout en vivant dans une continue insécurité. Il est parfois ridicule d'entendre certaines personnes nous parler de «revenu garanti». Elles devraient plutôt essayer d'atténuer les effets désavantageux du régime en vigueur, que je qualifierais de «régime de taxes garanties».

On ne tient pas assez compte de la fluctuation des valeurs monétaires, de sorte que la montée croissante du coût de la vie, sous le système présent, expose les retraités à des problèmes financiers sérieux. Si l'on ajoute à cela les ennuis découlant des modalités d'application des